

Délibération n°6

*Objet : Participation
financière aux frais de la
Mairie de Lafrançaise*

Date de convocation :
21/10/2008

Date d'affichage :
21/10/2008

*Nombre de Membres
en exercice :*
34

Nombre de présents :
28

Nombre de votants :
28

le 27 octobre à 18 h 30.

Le Comité Syndical, légalement convoqué s'est réuni à la Mairie de Lafrançaise en séance publique sous la présidence de Monsieur Michel LAMOLINAIRE.

Etaient présents : Mesdames COMBALBERT Chantal, FERRERO, KUHN, PARCELLIER, TAURAN, VIDAL, Messieurs BENOIS, CALVET, CAZOTTES, CHERON, GIORDANA, HEBRARD, JOFRE, LABOUYSSE, LAMOLINAIRE, LESTRADE, MALMON Alain, MALMON Charles, MAUBERT, NOUGAYREDE, PAGES, PRADIN, QUET, RESONGLES, ROZES, TAFOUREAU, Madame JEAN suppléante de Monsieur LEY, Madame JEAN DIT DENIAUD suppléante de Madame LAFARGUE.

Absents/Excusés : Mesdames LUENGO, PALMIE, Messieurs DUSSOCHAUT, GRIMAL, GUTHMULLER, PRAYSSAC.

Madame PARCELLIER a été élue secrétaire de séance.

Monsieur le Président rappelle à l'assemblée que le siège du SIEEOM du Sud-Quercy est installé dans les locaux de la Mairie de Lafrançaise.

Il rappelle aussi que la participation financière aux frais de la Mairie de Lafrançaise est fixée à 6000 € par an par délibération n°21 du 30 mars 2005.

Il propose aux membres de l'assemblée de réévaluer cette participation à 650 € par mois soit 7800 € par an.

Il rappelle que cette participation comprend la mise à disposition du bureau et des salles de réunion, les charges, l'utilisation de la photocopieuse et l'affranchissement.

Le Comité Syndical, après en avoir délibéré :

- **Décide** de verser une participation forfaitaire à la Mairie de Lafrançaise de 7800 € par an,

- **Autorise** son Président à signer tous les documents et pièces relatifs à cette délibération.

– **ADOPTÉE** –

Le Président,

M. LAMOLINAIRE

L'an deux mille huit,